



EFFICACITE ENERGETIQUE

Créer et promouvoir un fonds
"d'autofinancement" inter-collectivités pour
l'efficacité énergétique
COLLECTIVITES LOCALES

Septembre 2017

Les difficultés financières et le manque de capacité de financement des Collectivités Locales et de l'État ne sont une nouvelle pour personne. Pourtant, la commande publique réalise des dépenses considérables (**plus de 3 Mds€ de facture d'énergie annuelle rien que pour les Collectivités Locales**).

D'un côté, ces dépenses ne sont souvent pas optimisées sur le poste énergie. En effet, les optimisations des conditions d'achat et de consommation d'énergie sont légion en la matière. Chaque Collectivité peut **facilement et sans investissement en moyenne réduire sa facture énergétique de 15%**.

À titre d'exemple, il n'est pas rare que les Collectivités Locales paient des factures d'énergie sur des points de livraison qui sont **inutilisés depuis de nombreuses années** ; ou disposent de **contrats d'énergie non optimisés** ; ou encore, consomment au-delà de ce qu'elles devraient par exemple à cause d'un **Éclairage Public mal entretenu** ou d'**équipements de chauffage mal régulés**.

Beaucoup trop de collectivités dépensent indument sur le poste énergie.

D'un autre côté, des **initiatives foisonnent** partout en France de la part de Collectivités Locales engagées dans la Transition Énergétique. À l'exception de quelques unes, ces Collectivités, qui souvent s'organisent pour répondre à ces défis, ne parviennent à couvrir qu'une partie du potentiel de réduction des économies sur leur facture énergétique. Si bien que, malgré tous les efforts des collectivités, la **dépense d'énergie représente toujours 10% en moyenne du budget de fonctionnement** des communes¹.

Comment massifier ces initiatives avec des budgets limités, voire inexistantes ? Comment identifier les gisements les plus pertinents ? À l'échelle du territoire national, comment l'État peut contribuer à « flécher » les gisements les plus efficaces² ? Comment financer les actions d'économies d'énergie ?

LUCIOLE a étudié plusieurs options possibles et livre à présent les mesures concrètes pour créer et promouvoir un fonds "d'autofinancement" inter-collectivités des économies d'énergie par les optimisations de conditions d'achat.

Nos propositions de soutien à une filière innovante de massification des économies d'énergie dans les Collectivités Locales :

- Cibler les gisements d'économies d'énergie les plus efficaces dans les territoires.
- Financer les travaux d'économie via un fonds solidaire inter-collectivités.

¹ Hors masse salariale

² Pour un euro de budget investi, combien d'économie d'énergie ou de CO₂ obtenues ?

Contact :

LUCIOLE - L'Union pour une Consommation Intelligente et Optimisée de l'Énergie
asso-luciole@googlegroups.com

	<p>EFFICACITE ENERGETIQUE</p> <p>Créer et promouvoir un fonds "d'autofinancement" inter-collectivités pour l'efficacité énergétique</p> <p>COLLECTIVITES LOCALES</p>
---	--

Cibler les gisements d'économies d'énergie les plus efficaces dans les territoires

- Voir fiche ad hoc.

Financer les travaux d'économie via un fonds solidaire inter-collectivités

- Créer un fonds spécial dont l'objet serait sur une ou plusieurs années de collecter la différence entre les factures des Collectivités ayant souscrit et les factures optimisées l'année suivante.
- Obtenir le support de l'État dans la création d'un tel fonds (fonds de garantie, communication, promotion auprès des Collectivités Locales).
- Promouvoir l'existence de cette initiative de fonds solidaire inter-collectivités.
- Sur la base du volontariat, permettre aux Collectivités de souscrire au fonds.
- Réaliser des audits systématiques d'optimisation des conditions d'achat par un ou plusieurs acteurs indépendants des énergéticiens.
- Permettre au fonds de percevoir le surplus de la première année (différence entre la facture avant optimisation et la facture après optimisation).
- Identifier les gisements dans les territoires les plus efficaces par l'intermédiaire d'un ou plusieurs acteurs indépendants des énergéticiens et des prestataires de services³.
- Contrôler le travail des auditeurs indépendants par une commission présidée par l'ADEME et CEREMA.
- Redistribuer les fonds aux Collectivités pour réaliser des opérations d'économie d'énergie chez qui les potentiels d'économies d'énergie sont les plus efficaces.
- Faire contrôler par un ou plusieurs acteurs indépendants des énergéticiens et des prestataires de services la performance ainsi obtenue.

³ Installateurs, mainteneurs, etc.